



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 MAI 2021

**Mairie de LA CHEVALLERAI**

14 Place de l'Eglise  
44810 LA CHEVALLERAI  
☎ 02.40.79.10.12 -  
mairie@lachevallerais.fr

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

**L'an deux mille vingt et un, le vingt mai**, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de LA CHEVALLERAI, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Tiphaine ARBRUN, Maire

**Présents** : Tiphaine ARBRUN, Jacky CLOUET, Stéphane GASNIER, Sophie BRUNET, Eric MAINGAULT, Béatrice ADAM, Martial DURAND, Laurent JEANNEAU, Delphine TISSOT, Anthony MARSAIS, Thierry MONNEREAU, Christelle TEXIER, Laëtitia VINCE, Sandra DIETZI, Aurélien DOUCHIN, Jérôme LETURGEZ, Axelle BOISSEAU, Tiphaine BLAIN Frédéric PIRAUD ;

**Absents** : Axelle BOISSEAU (Pouvoir à Sophie BRUNET) Laëtitia VINCE (Pouvoir à Stéphane GASNIER) ;

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance** : Sophie BRUNET est élu secrétaire de séance

### DELIBERATION 2021-47 : POINT A TEMPS AUTOMATIQUE – ETUDE DE DEVIS :

M. Jacky CLOUET présente les devis reçus pour réaliser l'entretien de la voirie communale au Point à Temps Automatique.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents retient l'offre de la société Eiffage d'un montant de 11 529 € H.T.*

### DELIBERATION 2021-48 : IMPLANTATION D'UNE ANTENNE FREE MOBILE – VOTE SUR LE CHOIX DE L'EMPLACEMENT :

Le COPIL Antenne Free présente le résultat de ces travaux ainsi qu'un tableau comparatif des différentes options pour le choix de l'emplacement ;

*Le conseil municipal après en avoir délibéré (scénario 1 : 13 voix scénario 2 : 1 voix scénario 3 : 2 voix) des membres présents valide l'emplacement situé aux abords de la lagune.*

### DELIBERATION 2021-49 : CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS LEADER :

Le programme LEADER de l'Union Européenne peut financer les projets de constructions nouvelles qui tendent vers une sobriété énergétique maximum. La construction du restaurant scolaire peut être subventionnée par ce dispositif. La demande de subvention ne porte que sur les énergies renouvelables ou les matériaux biosourcés. Le Conseil Municipal doit approuver le projet et le plan de financement ci-dessous.

## Dépenses et budget prévisionnel

DEPENSES		RECETTES		%
(par type de dépenses prévues)				
- chaudières plaquettes bois	91 000 €	- ADEME	€	%
- panneaux photovoltaïques	46 000 €	- DETR/DSIL	€	
- Fourniture et mise en	..... . €	-	€	
œuvre matériaux biosourcés	150 000 €	-LEADER	...26 440..... €	9,21 %
		Autofinancement :	260 560 €	90,79%
<b>TOTAL :</b>	<b>287 000 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>287 000 €</b>	

*Le conseil municipal après en avoir délibéré ( 18 POUR et 1 ABSTENTION) valide le plan de financement et approuve le projet de construction d'un restaurant scolaire.*

### DELIBERATION 2021-50 : CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE;

Une demande de subvention pour le restaurant scolaire auprès du Fonds Pays de la Loire Relance Investissement Communal va être réalisée. Le conseil municipal doit approuver le projet et le plan de financement. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES H.T		RECETTES H.T		
Dépense	Montant HT	Financeurs	Dispositif	Montant sollicité
Foncier	66 000 €	Région	PLRIC	75 000 €
		Europe	LEADER	26 440 €
Bureaux d'études	130 000 €	Autofinancement		1 383 560 €
Travaux	1 289 000 €			
<b>Total</b>	<b>1 485 000 €</b>	<b>Total</b>		<b>1 485 000 €</b>

*Le conseil municipal après en avoir délibéré à 18 voix POUR et 1 ABSTENTION valide le plan de financement et approuve le projet de construction d'un restaurant scolaire.*

### DELIBERATION 2021-51 : CCAS – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE :

Suite à la démission de M. Eric Maingault du CCAS, le conseil municipal doit procéder à la nomination d'un membre remplaçant pour intégrer le CCAS.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents désigne M. Frédéric PIRAUD comme représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration du CCAS.*

## **DELIBERATION 2021-52 : CCRB – PRISE DE COMPETENCE MOBILITE – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS ;**

Lors du Conseil Communautaire du 22 mars 2021, une délibération sur la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de Blain visant à intégrer la compétence « organisation de la mobilité » a été prise. Les conseils municipaux ont 3 mois pour se prononcer sur ce transfert de compétence. Suite à l'intégration de cette nouvelle compétence dans statuts, la CCRB pourra exercer les composantes suivantes :

- Organiser des services réguliers de transport public de personnes ;
- Organiser des services à la demande de transport public de personnes ;
- Organiser des services de transport scolaire notamment les missions d'autorité organisatrice de rang 2 et de transporteur ;
- Organiser des services relatifs aux mobilités actives ou contribuer au développement de ces mobilités ;
- Organiser des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages ;
- Organiser des services de mobilité solidaire, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite ;
- Offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité destiné aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi qu'à celles en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite ;
- Mettre en place un service de conseil en mobilité destiné aux employeurs et aux gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants ;
- Organiser ou contribuer au développement des services de transport de marchandises et de logistique urbaine, en cas d'inexistence, d'insuffisance ou d'inadaptation de l'offre privée, afin de réduire la congestion urbaine ainsi que les pollutions et les nuisances affectant l'environnement ;
- Planifier, suivre et évaluer la politique de mobilité, et associer l'ensemble des acteurs concernés ;
- Contribuer aux objectifs de lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et l'étalement urbain ;

*Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve la modification des statuts de la CCRB.*

## **DELIBERATION 2021-53 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SYDELA ;**

Dans le contexte actuel de lutte contre le changement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, le SYDELA s'engage auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner dans leurs actions de transition énergétique, en particulier pour développer son ou ses projets de production d'électricité photovoltaïque.

Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un prestataire compétent, retenu par le SYDELA, à des prix définis et négociés pour la réalisation d'études de faisabilité photovoltaïque. Ces études, encadrées par un cahier des charges, font suite à la réalisation de notes d'opportunité par le SYDELA.

Dans ce cadre, le SYDELA pourrait accompagner la collectivité pour réaliser une étude de faisabilité sur le restaurant scolaire la création d'un réseau de chaleur pour alimenter l'école et le théâtre.

Le coût de la prestation s'élève à 5 460,00 € TTC, dont 70% de subvention par l'ADEME, soit un reste à charge pour la commune de 1 638 €.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise Mme Le Maire ou son représentant à signer la présente convention.*

**DELIBERATION 2021-54 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « BETTES COMME CHOUX » POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL :**

La commune met gracieusement à disposition de l'amicale laïque un local pour assurer les activités de la section « Bettes comme Choux ». Cette dernière vient de se constituer en association. La convention de mise à disposition doit être revue pour remplacer l'amical Laïque par Bettes comme Choux en co-contractant.

Laurent JEANNEAU ne prend pas part au vote et aux débats

*Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (18 votants) autorise Mme Le Maire à signer une convention avec l'association Bettes comme Choux.*

**DELIBERATION 2021-55 : CONVENTION AVEC ATLANTIC'EAU POUR L'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'EAU POTABLE AU LIEU-DIT « BELLEVUE » :**

Signature d'une convention avec Atlantic'Eau pour assurer l'extension du réseau public d'eau potable. L'extension porte sur 232 ml et desservira une maison d'habitation au lieudit « Bellevue » pour un coût total de 12 024 € TTC de reste à charge pour la commune.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré (15 POUR 4 ABSTENTIONS) autorise Mme Le Maire ou son représentant à signer la présente convention.*

**DELIBERATION 2021-56 : VŒU DEMANDANT LA PRISE EN COMPTE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ORIENTATION DES POLITIQUES DE JEUNESSE :**

Mme Le Maire présente aux élus un vœu demandant l'ouverture du revenu de solidarité active aux moins de 25 ans. MM. Aurélien DOUCHIN et Laurent JEANNEAU propose d'en amender la rédaction.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré (11 POUR 8 ABSTENTIONS) a émis un vœu demandant la prise en compte du rapport du conseil d'orientation des politiques de jeunesse.*

**DELIBERATION 2021-57 : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :**

- Devis signé pour l'achat de panneaux de signalisation auprès de la société Signaux Girod : 1 301,04 € H.T ;
- Devis signé pour le remplacement du micro sans fil dans la salle des loisirs auprès de la société Bourdaud TV : 1 037,17 € H.T
- Devis signé pour le remplacement des vitres au terrain de foot auprès de la société LMS : 583,53 € H.T ;
- Devis signé pour travaux de plomberie au périscolaire : 317,79 € H.T ;
- Achat d'un isoloir PMR en carton : 102,40 € H.T ;
- Remplacement chauffe-eau, mitigeur évier dans les WC de l'école par la société sani-chauffe : 1 011,62 € H.T ;

Questions diverses :

- Point sur l'intercommunalité ;
- Réalisation d'un atlas ou d'un inventaire de la biodiversité ;
- Présentation du projet de lotissement au clos du Landreau

Fin de séance : 23h

Fait à LA CHEVALLERAI, le 21 mai 2021

Le Maire,  
Tiphaine ARBRUN

